

Scam*

rapport d'activité et de transparence 2021



sommaire

Le statut juridique

Créée en 1981, la Scam est une société civile à capital variable, agréée par le ministère de la Culture conformément au Code de la propriété littéraire et artistique. Les décisions concernant la gestion, la répartition des droits et l'action culturelle sont prises par son conseil d'administration, composé de 23 auteurs et autrices élus par l'assemblée générale et représentant les différents genres d'œuvres gérés par la Scam. En outre, le président du comité belge est administrateur de droit. Ces membres du conseil d'administration élisent en leur sein le ou la présidente. Le directeur général, co-gérant de la société, assure la bonne exécution des décisions du conseil d'administration, assisté du directeur général adjoint et du délégué général du comité belge et de la déléguée générale du comité canadien. Sous l'autorité du directeur général, Hervé Rony, plus de cent salariés travaillent au service des auteurs et des autrices.

France
5, Avenue Velasquez
75008 Paris
+33 1 56 69 58 58
communication@scam.fr
scam.fr

Belgique
Rue du Prince Royal, 87
1050 Bruxelles
+32 2 551 03 20
infos@scam.be
scam.be

Canada
Bureau 605
4446 Boulevard Saint Laurent
Montréal PQ H2W 1Z5
+1 514 738 88 77
info@scam.ca
scam.ca

l'éditorial 4

1 —
les temps forts
de l'année 7

2 —
les auteurices
de la Scam 11

3 —
les œuvres 15

4 —
les droits
d'auteur 17

5 —
la gestion 27

6 —
l'action
culturelle 35

7 —
l'action
sociale 39

8 —
la Scam
Belgique
et la Scam
Canada 43

9 —
les organes
sociaux 47

Rapport présenté par Hervé Rony,
directeur général-gérant de la Scam,
approuvé par le conseil d'administration
du 14 avril 2022.

Étaient présent·es : Leïla Djitli,
Karine Dusfour, Stéphanie Elbaz,
Amalia Escriva, Colette Fellous,
Geneviève Guillaume-Guicheney,

Brigitte Hanse, Isabelle Jarry,
Patrick Jeudy, Rémi Lainé, Karine Le Bail,
Marie Mandy, Jérôme Prieur,
Christian Rosset, Marie-Pierre Samitier,
Nathalie Sapena, Anja Unger,
Bénédicte Van Der Maar
Étaient représenté·es : Pierre Carles,
Pascal Goblot, Camille Ménager,
Emmanuel Moreau, Isabelle Rey

Toutes les photographies ont
été prises par Benjamin Géminel,
de l'agence Hans Lucas

Design graphique :
ABM Studio

l'éditorial du président et du directeur général

Rémi
Lainé

&

Hervé
Rony



On a coutume de dire que les différents répertoires de la Scam racontent le monde. Mais il faut rappeler aussi que les œuvres de ces répertoires sont exposées partout et tout le temps. Au même titre que la musique, elles imprègnent la vie de tous les jours de chacune et chacun d'entre nous. Grand film pour l'histoire ou vidéo d'un jour, radio, télévision, réseaux sociaux, livres, photos et dessins, toute la journée, la Scam est dans tous les foyers, sur tous les supports, s'adresse à tous les publics, toutes les générations. C'est de cela qu'elle tient richesse et légitimité.

La liste de nos très-bientôt cinquante mille membres (le cap sera très certainement franchi cette année) est à nulle autre pareille. Citer des noms peut paraître hasardeux puisqu'en évoquer ne serait-ce que deux, c'est passer sous silence les 49 998 autres. Mais ce sont autant de talents, anonymes ou célèbres, qui œuvrent à transformer le réel. C'est une force considérable.

Les orientations stratégiques de ces dernières années y ont contribué : nous avons bien affronté la crise sanitaire et cette résistance dans la tourmente, avec un chiffre d'affaires stable, nous a permis de soutenir celles et ceux qui en avaient le plus besoin.

En matière de parité, nous montrons désormais l'exemple. Notre conseil d'administration est majoritairement féminin, cinq des six commissions représentant les différents répertoires sont présidées par des femmes.

À quarante ans, notre maison a gagné l'âge de maturité réussissant notamment à engager de multiples négociations avec les diffuseurs et plateformes qui ont abouti à la signature de nombreux accords. Nous le devons à nos fondateurs qui ont institué, au cœur de nos métiers, le droit d'auteur des œuvres inspirées du réel. Nous le devons aussi aux quatre prédécesseurs à la présidence de la « deuxième génération » qui ont su reprendre le flambeau et le porter bien haut dans un paysage en pleine mutation. Nous le devons enfin aux services de la maison dont la compétence et la stabilité constituent des fondations solides sur lesquelles les auteurs et les autrices peuvent s'appuyer pour envisager l'avenir.

Notre système informatique est en refonte totale. Les premiers résultats sont à portée de clic, c'est notre nouveau site. Bientôt, de nouvelles fonctionnalités viendront enrichir votre espace connecté. C'est le côté visible car ce chantier colossal, en cours depuis quatre ans, va aussi permettre à la Scam de rentrer de plain-pied dans son nouvel âge, d'être plus performante dans son cœur de métier, la répartition des droits. Dans un environnement de plus en plus concurrentiel, c'est indispensable.

Par les temps qui s'ouvrent, il nous faudra encore davantage marquer de notre empreinte un paysage culturel malmené par des responsables politiques aveuglés par les échéances électorales et la surenchère démagogique. Ils en oublient à quel point la culture est source d'émotion, d'éducation, d'ouverture sur le monde. Mais aussi un facteur d'émancipation et de prospérité — et pas seulement sur le plan intellectuel. La Scam a beaucoup à défendre, elle entend bien être partout et tout le temps où elle a son mot à dire.

La commission de contrôle des organismes de gestion des droits d'auteur et des droits voisins

Comme l'ensemble des organismes de gestion collective, la Scam est soumise depuis 2001 aux vérifications de la commission

de contrôle des organismes de gestion collective. Il n'y a pas eu de contrôle en 2021, du fait de la crise sanitaire.



si-contre **Alexis Vettoretti**
Prix Roger Pic 2021

1 —

les temps forts de l'année

— Covid 2021: la Scam aux côtés de ses membres

Durant l'année 2021, la Scam a assuré la continuité des dispositifs de soutien aux auteures initiés l'an passé pour les accompagner durant la crise sanitaire, notamment en attribuant des aides exceptionnelles Covid. Outre l'action sociale menée pendant tout le temps de cette crise, le fonds Scam CNC, dédié aux auteures de l'audiovisuel doté par le CNC et géré par la Scam, a distribué des aides jusqu'au mois de juin compris. Ce fonds de compensation aura ainsi soutenu 233 auteurs pour un montant total de 971 343,22 €. Le fonds d'urgence CNL-SGDL ouvert aux auteurs de l'écrit a également été réactivé en 2021, abondé par le ministère de la Culture. 209 aides exceptionnelles ont été distribuées aux auteures de l'écrit pour un montant de 761 625 €.

Tout au long de cette année, la Scam s'est mobilisée pour que les acteurs culturels ne soient pas les grands sacrifiés des dispositifs de confinement ou de déconfinement.

— Charte avec France Télévisions : un précédent historique

Première du genre, la charte tripartite France Télévisions/auteurs/producteurs, a pour objectif d'instaurer un climat de confiance entre tous les intervenants du processus de création d'un documentaire, dans le respect des fonctions de chacun. Elle servira à l'avenir de repère et d'outil pour chacun des professionnels.

La Scam s'est impliquée dans l'élaboration de cette charte qui a finalement été signée début 2022. Sa négociation et sa rédaction ont occupé la Scam à tous les niveaux pendant de nombreux mois avec les organisations professionnelles représentant les auteures (La Boucle documentaire, la Garrd), les sociétés de production (Satev, Spect, Spi, Uspa) et France Télévisions.

À terme, la Scam souhaite décliner cette charte avec les autres diffuseurs partenaires du documentaire, notamment Arte.

—— **Négociations professionnelles du livre : le bras de fer**

Dans la continuité de la remise du rapport Racine et des discussions entre les acteurs de la filière, le ministère de la Culture a souhaité la révision de l'accord interprofessionnel du 1^{er} décembre 2014 pour améliorer l'équilibre et la transparence dans les relations contractuelles entre auteurs et éditeurs. Pierre Sirinelli en a été nommé le médiateur. Cependant, malgré les nombreuses heures de concertation, seule la partie relative à la transparence et aux comptes a été abordée dans les discussions, alors que toutes les organisations professionnelles d'auteurs tenaient à ce que la rémunération en soit aussi un élément central. La négociation n'ayant pu aboutir, la mission du médiateur a été prolongée en 2022.

—— **Cinéma documentaire : la Scam agit**

Alors que le CNC renforçait l'aide à la conception pour les fictions cinématographiques en réponse à la crise sanitaire, rien n'était prévu pour le documentaire. En octobre, la Scam avec les organisations professionnelles des cinéastes a interpellé publiquement le CNC. S'en est suivie une concertation qui a permis aux documentaristes ayant sorti un film durant la période de Covid (2020-2021) de bénéficier d'une aide exceptionnelle au même titre que la fiction. Le chantier de l'extension de l'aide à la conception au documentaire a aussi été rouvert avec l'espoir que les auteurices en bénéficient à terme comme celles et ceux de la fiction et de l'animation. La Scam, forte d'un nouvel élu au conseil d'administration en la personne de Pierre Carles, représentant le cinéma documentaire, mène campagne pour une meilleure reconnaissance du genre auprès du CNC. Elle est plus que jamais déterminée à défendre le cinéma du réel auprès des pouvoirs publics.

—— **Droit d'auteur, liberté de création : un combat au quotidien**

Plusieurs textes légaux et réglementaires concernant le droit d'auteur ou la création française ont été adoptés. La Scam a participé aux consultations et rencontré à diverses reprises les institutions publiques comme l'Arcom (anciennement CSA, devenu l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique depuis le 1^{er} janvier 2022), le ministère de la Culture et le Parlement afin de valoriser les œuvres de son répertoire et défendre le droit d'auteur.

La Scam s'est notamment associée à l'action commune de tous les professionnels de la culture pour sauvegarder la rémunération pour copie privée dans le cadre de l'adoption de la loi sur l'empreinte environnementale du numérique. Des amendements législatifs proposaient sa suppression sur la vente de tous les supports reconditionnés. Les parlementaires ont finalement adopté un compromis au terme duquel la rémunération sur les supports reconditionnés est maintenue, mais fait l'objet d'abattements, voire d'une exonération pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Ce principe équilibré concilie respect de l'environnement et respect du droit d'auteur.

Les transpositions par ordonnance des directives d'avril 2019 dites « droit d'auteur » et « Cabsat 2 » ont fait l'objet d'une attention particulière, de même les décrets venus compléter la transposition de la directive « SMA » concernant la production et la diffusion des œuvres audiovisuelles sur les services de vidéos à la demande. La Scam a appuyé une transposition fidèle au texte des directives et ambitieuse pour la création. Pour autant, les conventions signées par l'Arcom avec les trois plateformes américaines leaders de la SVoD (Netflix, Disney + et Prime Video) et rendues publiques en fin d'année, prévoient des taux d'investissement ridiculement bas dans le documentaire. La Scam s'est opposée à ces clauses qui tendent à marginaliser le genre. Ces nouveaux acteurs doivent se reprendre et marquer leur implication dans la création documentaire française. La Scam entend que les conventions avec la production affichent des engagements plus ambitieux.

—— **Création sonore : pour la pérennisation du fonds de soutien**

La mobilisation de la Scam pour un fonds de soutien sonore avait abouti en 2020 à un rapport de l'inspection des affaires culturelles préconisant sa création. En 2021, le ministère de la Culture a ouvert, avec succès, le premier guichet d'aide à l'écriture de podcast. La Scam se félicite que l'écriture sonore soit enfin reconnue et aidée par les pouvoirs publics. Elle compte poursuivre son action pour que ce soutien soit pérennisé et continue d'accompagner la création sonore dans son développement.

— **Protection des métadonnées :
un enjeu d'avenir pour la photographie**

La Scam a été auditionnée dans le cadre de la mission du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA) à propos des métadonnées (données d'identification intégrées aux fichiers informatiques). Elle a défendu une meilleure protection de ces métadonnées, qui sont devenues des éléments clefs dans la circulation des photographies et demande notamment que les aides à la presse soient conditionnées à leur respect. Cette proposition a été reprise dans le rapport dont les suites demeurent attendues.

— **Contribution à l'audiovisuel public :
un combat sans fin**

À l'occasion du vote du projet de loi de finances 2022, la Scam a salué l'augmentation historique du budget alloué à la culture, tout en regrettant une nouvelle fois la baisse des crédits à l'audiovisuel public. Elle s'alarme surtout de l'absence totale d'avancée sur l'avenir de la contribution à l'audiovisuel public (Cap). Une mission d'analyse a été confiée à l'Inspection générale des finances (IGF) et l'Inspection générale des affaires culturelles (Igac) dont le rapport devait être remis en avril 2022. L'audiovisuel public est un enjeu démocratique crucial, c'est pourquoi la Scam milite pour un engagement clair et une réflexion approfondie sur les modalités de cette réforme.

— **Europe : faire valoir et protéger la création**

La Scam a soutenu la commande d'une étude de France Créative sur le poids des industries culturelles en Europe publiée en janvier 2021. Articulée en trois chapitres, l'étude a montré à la fois la croissance continue du secteur avant la crise de la Covid (+17% entre 2013 et 2019), le recul fort et brutal des revenus consécutifs à la crise (-30%) et la nécessité de soutenir le secteur en sortie de crise en fléchissant 2% du plan de relance européen vers ces industries à l'heure où les Européens ont plus que jamais besoin de relance économique, de cohésion sociale et d'un nouvel imaginaire collectif.

Deux propositions de textes de l'UE ont été publiées par la commission européenne en décembre 2020 pour mieux réguler l'activité des plateformes : le Digital Services Act (DSA), qui vise à lutter contre les contenus illicites et dangereux avec des obligations graduées selon la taille des plateformes et le Digital Market Act (DMA) qui vise les plateformes agissant comme « gatekeepers » entre usagers et places de marché. La Scam, avec l'appui des fédérations dont elle est membre (Gesac, SAA), et des organisations du secteur culturel en France et en Europe, a pu suivre l'évolution des textes et rester attentive à la préservation des acquis de la directive droit d'auteur adoptée en avril 2019. Le processus de transposition se poursuit en 2022.

— **Territoires et création :
point sur les aides documentaires en région**

Après les élections régionales, la Scam a publié une enquête, confiée à la journaliste Emmanuelle Miquet, sur le documentaire en région. En s'appuyant sur les chiffres publiés par Ciclic-Val de Loire, la Scam a donné la parole à des auteurices, des réalisateurs et réalisatrices qui vivent et travaillent en région. Avec cet état des lieux, la Scam entend mobiliser les nouveaux exécutifs régionaux pour développer les dispositifs existants.

— **Égalité Femme/Homme :
une étude pour se compter et pour changer**

Pour la première fois, la Scam a publié une étude sur les chiffres de la parité. Objectiver un problème, c'est commencer à le résoudre : la Scam est convaincue qu'atteindre la parité, indispensable pour enrichir les regards posés sur notre monde dans tous les domaines de la création relève de la responsabilité collective. Cette première édition qui permet d'observer la situation sur une décennie (2009-2019) laisse apparaître une lente évolution en faveur d'un rééquilibrage femme/homme, notamment dans les jeunes générations, mais toujours un désavantage pour les femmes en termes de revenus et d'horaires de diffusion. La Scam publiera désormais chaque année ses chiffres de la parité.

— **www.scam.fr : un nouveau site axé
sur les services**

Après cinq ans de bons et loyaux services, le site internet de la Scam a fait peau neuve en novembre. Son objectif est de mettre en avant les services proposés par la Scam tout en s'adressant à trois publics différents : les auteurices évidemment, mais aussi les exploitants des œuvres et les partenaires culturels de la Scam. La refonte des sites internet se poursuivra en 2022 avec la mise en ligne de l'espace personnalisé réservé aux membres.



ci-contre **Guy Seligmann**
Prix Jean-Marie Drot 2021

2 — les auteurices de la Scam

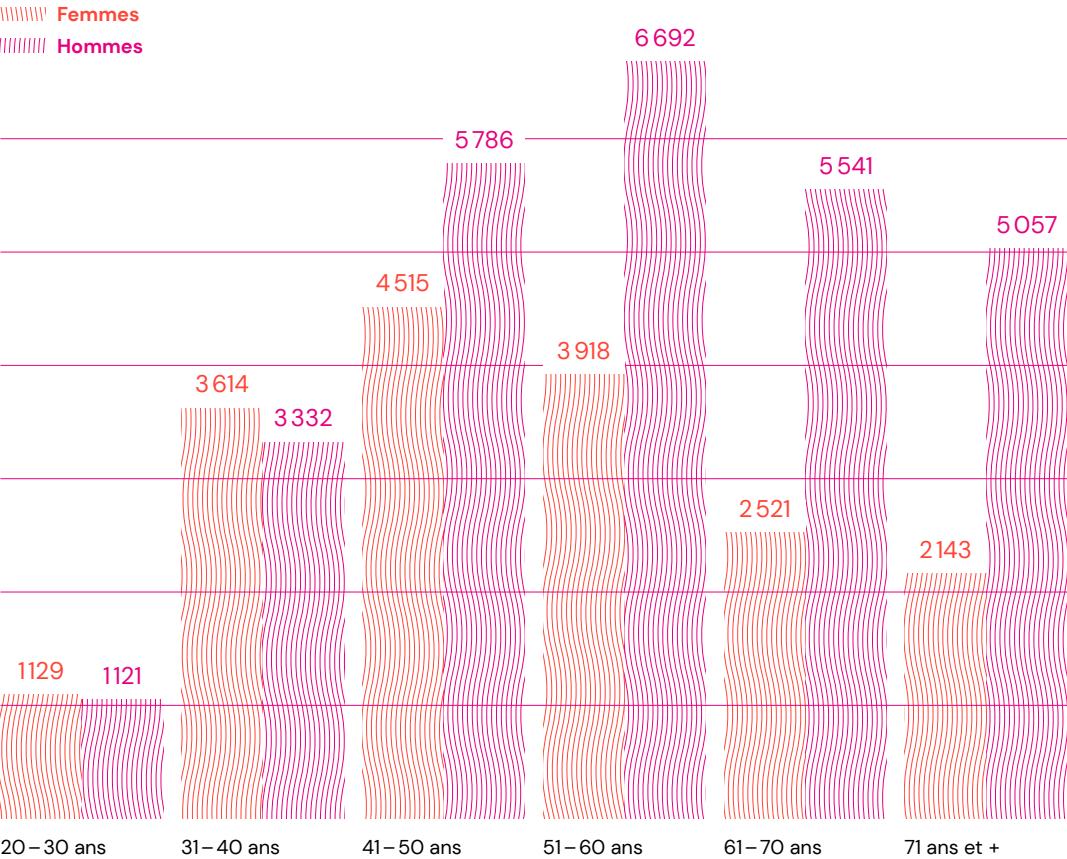
49 744 membres
38 % de femmes
62 % d'hommes

1 816 nouveaux auteurs
et autrices ont rejoint la Scam
en 2021. La Scam compte
désormais 49 744 membres,
dont 651 au Canada
et 3 664 en Belgique.

Pyramide des âges

Parmi les nouveaux membres, 46 % sont des femmes. Un taux en hausse, même si elles ne représentent encore que 38 % de la population globale de la société. 70 % des membres œuvrent dans l’audiovisuel (télévision, plateformes, web), 17 % dans le répertoire sonore (radio et podcast), alors que le répertoire de l’écrit représente 12 % avec 5 571 membres.

43 % des membres de la Scam ont moins de 50 ans, la proportion atteint 85 % parmi les nouveaux membres.



51 % des membres ont le grade de sociétaire (48 % pour les femmes) et 49 % celui d’adhérent (52 % pour les femmes). Pour rappel, ce grade n’a aucune incidence sur le calcul des droits versés. Il pondère uniquement le nombre de voix dont dispose chaque membre pour voter aux assemblées générales et son éligibilité aux instances de la Scam.

venez faire un tour sur scam.fr

et découvrez
cet été, son nouvel
« espace connecté »
au service
des auteurices

Scam*



ci-contre **William Karel**
Prix Charles Brabant 2021

3 —

les œuvres

Les documentaires, les reportages, les magazines, les chroniques, les tutoriels... diffusés sur toutes les chaînes de télévision et de radio mais aussi du web, qu'elles soient locales, nationales, voire internationales, publiques ou privées, constituent la part primordiale du répertoire de la Scam. Les traductions d'œuvres audiovisuelles étrangères, les photos, les dessins et illustrations sont également à son catalogue, tout comme les œuvres écrites dans toute leur diversité. Oui, le répertoire de la Scam est vaste et il s'enrichit chaque année des nouvelles œuvres déclarées par les auteurices pour percevoir leurs droits.

123 912 œuvres audiovisuelles ont ainsi été déclarées au répertoire en 2021 soit une baisse de 11 % due à un moindre afflux des œuvres des vidéastes du web. L'essentiel des déclarations concerne des exploitations effectuées en 2020 et 2021. Le répertoire de la Scam est désormais constitué de presque 1,4 million d'œuvres audiovisuelles.

16 362 déclarations d'œuvres sonores ont été enregistrées, en hausse de 15 % par rapport à 2020 en raison des nombreux podcasts diffusés par les studios de podcast, les agrégateurs et les webradios, portant ainsi à 186 982 le nombre total de déclarations.

12 468 autrices et auteurs d'œuvres littéraires ont bénéficié d'une répartition de droits au titre de la copie privée, de la reprographie et du droit de prêt. La Scam leur verse aussi des droits pour leur participation aux documentaires et entretiens de la télévision et de la radio.

1 550 auteurs et autrices d'images fixes (photographies, dessins...) ont bénéficié de droits d'auteur.

92 % des déclarations d'œuvres ont été effectuées en ligne (presque 100 % pour les vidéastes du web).



si-contre Ilham Maad
Prix Découverte sonore 2021 ex-æquo

4 —

les droits d'auteur

2021 fut l'année du rebond économique pour l'ensemble des médias historiques, après une année anesthésiée par la pandémie.

Le paysage audiovisuel poursuit sa mue: annonce de fusion, entrée de nouveaux acteurs sur le marché de la SVoD, participation au financement de la création française pour les acteurs étrangers, nouvelles formes de contenus et d'usages...

Les chaînes de télévision privées ont mieux résisté que prévu au choc de la crise sanitaire. Ainsi, le Groupe TF1 a vu son chiffre d'affaires reculer de « seulement » 10 % en 2020, quand les instituts d'études prévoyaient une baisse d'au moins 20 % au pic de la pandémie. La fusion annoncée de TF1 et M6 pour fin 2022 intervient au moment où la Scam renégocie ses contrats d'autorisation avec le Groupe M6 et où elle a conclu un nouvel accord bilatéral inédit avec TF1 couvrant les exploitations des antennes du groupe et de MyTF1 pour une durée minimale de cinq ans.

Les médias de service public demeurent incontournables dans le paysage audiovisuel et dans la société, tant par la qualité de leur information que par le rôle moteur qu'ils jouent dans la création audiovisuelle française et européenne. Depuis des décennies, la Scam défend le modèle de financement de l'audiovisuel public (France Télévisions, Arte, TV5Monde, France Médias Monde, Radio France et l'Ina) afin de garantir son indépendance éditoriale et lui donner les moyens de ses missions, alors que son avenir est questionné par la suppression de la taxe d'habitation.

— Plateformes Web : l'effervescence continue

Après une ascension fulgurante en 2020, la vidéo à la demande par abonnement continue de progresser sereinement. Ce segment représente plus d'un milliard et demi d'euros de chiffre d'affaires en 2021, en hausse de 17,5 % sur un an selon le CNC. Netflix capte 52,1 % des abonnements des foyers français à un service de SVoD. Grâce à la signature en décembre 2021 de conventions avec le CSA (devenu l'Arcom depuis le 1^{er} janvier 2022), les éditeurs de services de médias audiovisuels à la demande étrangers entrent enfin dans l'écosystème français de soutien à la création. Netflix, Amazon Prime Vidéo, Disney+ et consorts se sont ainsi engagés à investir dans la production audiovisuelle. En proposant de nouvelles règles de programmation et de nouveaux codes narratifs, ces acteurs parviennent à attirer de nouveaux publics, notamment les plus jeunes, autour de nouvelles œuvres du réel. Cependant, la part réservée au documentaire reste trop faible. La Scam milite pour sa revalorisation dans le cadre de futurs accords interprofessionnels.

Tandis que le secteur de la SVoD se structure, les regards se tournent maintenant vers la vidéo à la demande gratuite financée par la publicité. La Scam, premier organisme de gestion collective à avoir conclu un accord avec Molotov.tv pour l'activité de distribution de chaînes, devra également couvrir son service *Mango* qui propose gratuitement des centaines de documentaires et de reportages. En parallèle, les plateformes américaine et japonaise, respectivement Pluto.tv et Rakuten.tv, montent progressivement en puissance dans l'Hexagone.

YouTube qui se place largement devant ces nouveaux entrants en termes de vidéos disponibles et de visionnages a signé avec la Scam un nouvel accord sur les droits d'auteur en décembre 2021 pour quatre années supplémentaires. Par ailleurs, des discussions sont en cours avec des réseaux sociaux pour les autoriser à utiliser les œuvres sur leurs services dans le cadre d'accords de licence, conformément à la transposition de la directive de 2019 qui étend le nouveau régime de responsabilité en matière de droits d'auteur aux services de partage de contenus audiovisuels en ligne.

Stabilisations des collectes récurrentes, mais baisse prévue des perceptions globales.

— Podcast : la nouvelle jeunesse du son

Sa modestie dut-elle en souffrir, la Scam est la société d'auteurs de référence en matière de podcast. Le numérique associé à la mobilité provoquent depuis quelques années un engouement qui ne se dément pas sur les programmes parlés et la création sonore. La Scam se réjouit de la performance de Radio France qui engrange les succès tant linéaires que non linéaires. Ainsi en 2021, France Inter est parvenu à rassembler quotidiennement plus de 7 millions d'auditeurs, un niveau historique pour une station de radio selon Médiamétrie. En outre, le groupe radiophonique réussit l'exploit de devancer Apple Podcasts avec plus d'un million d'utilisateurs mensuels sur son application mobile. Dans la continuité des licences conclues en 2020 avec les premiers studios de podcast natif, la Scam a signé des contrats de représentation et de reproduction avec Initial Studio et Paradiso Media, et aussi avec Sybel, plateforme combinant une offre de podcasts payants et la mise à disposition de podcasts gratuits via des flux RSS. Des accords similaires devront être négociés avec d'autres services d'agrégation de podcasts.

— Copie privée : à nouveau attaquée

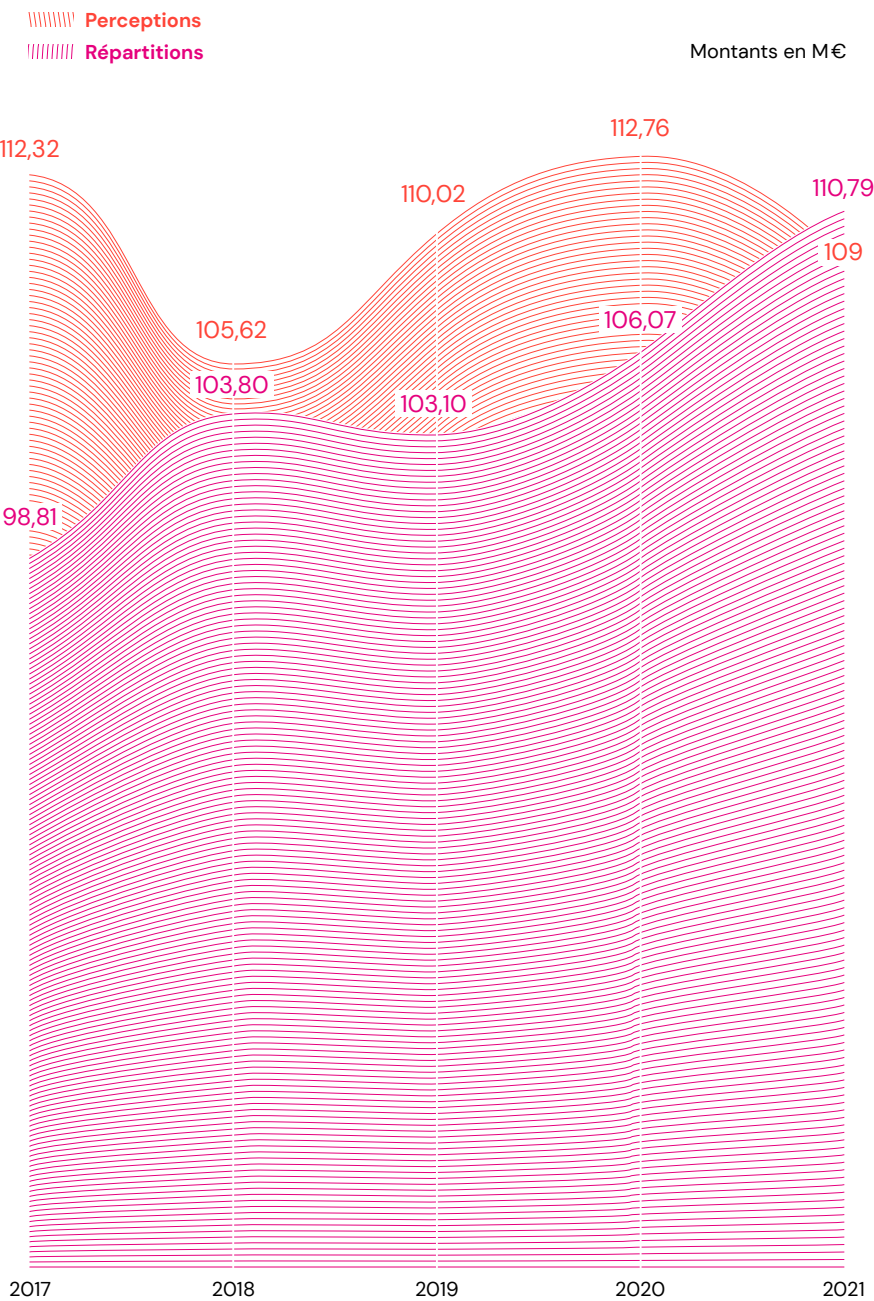
Au premier semestre 2021, la rémunération pour copie privée a fait l'objet de violentes attaques de la part de revendeurs contestant l'assujettissement des smartphones et tablettes reconditionnés, c'est-à-dire remis à neuf en vue d'une nouvelle commercialisation. La Commission pour la copie privée, au sein de laquelle siège la Scam, est parvenue à un consensus en établissant de nouveaux barèmes de rémunération pour ces supports de stockage. Les collectes récurrentes de rémunération pour copie privée se stabilisent et sont concentrées à plus de 70 % sur les ventes de téléphones multimedia. Alors que l'usage du streaming se développe, les ayants droit suivront avec attention les nouvelles études sur les pratiques de copie privée.

— Droits voisins : les journalistes attendent

Alors que se met en place le nouvel organisme des Droits voisins de la presse (DVP) pour gérer les droits des éditeurs de presse, la Scam rappelle, tant aux pouvoirs publics qu'aux éditeurs, qu'elle revendique la part revenant aux journalistes et que les syndicats de journalistes l'ont mandatée à cet égard. En effet, la Scam répartit déjà les droits d'auteur de plus de 15 000 journalistes (télévision, sonore, vidéastes du web, de l'audiovisuel public), mais aussi les droits de copie privée numérique et de reprographie des œuvres des journalistes de presse écrite. Par ailleurs, la Scam est actuellement en discussions avec France Télévisions et Radio France pour valoriser les droits des journalistes dans le cadre du déploiement des matinales communes entre France 3 et France Bleu.

2021 a donc été l'année de la reprise pour l'ensemble des médias, mais une année de transition pour la Scam qui avait anticipé une diminution de ses collectes de droits en raison du décalage entre l'année de perception et l'année d'exploitation des œuvres. En effet, l'essentiel des droits perçus en 2021 correspond à des exploitations en 2020, pic de la crise sanitaire. En résumé, les collectes récurrentes sont stables à 103,72 millions d'euros comparativement à 2020 alors que les perceptions dites exceptionnelles, qui atteignaient le niveau record de 9 millions d'euros en 2020, fléchissent logiquement à 5,27 millions d'euros.

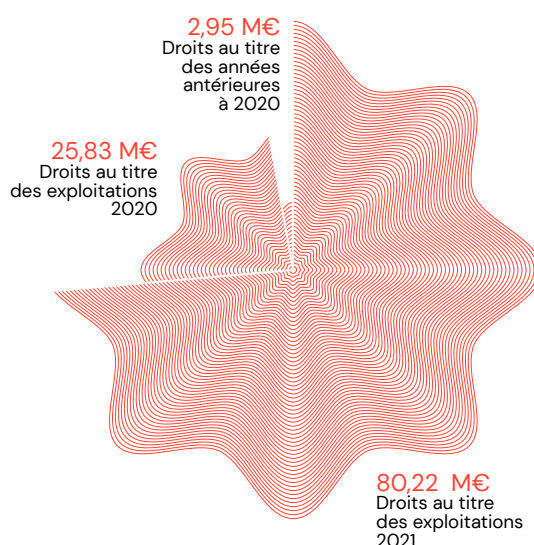
Évolution sur 5 ans des perceptions et des répartitions



109 millions d'euros du côté des perceptions, 110,79 millions d'euros du côté des répartitions... la différence entre les deux s'explique simplement. Les droits perçus une année ne sont pas ceux reversés la même année. En effet, les droits versés aux membres sont le fruit d'un processus qui prend plusieurs mois: négociations puis encaissement effectif desdits droits pas la Scam; réception puis analyses des données des diffuseurs; croisement avec notamment quelques 123 912 œuvres nouvelles déclarées cette année; élaboration des tarifs puis enfin le versement des droits.

La perception des droits: 109 M€

La Scam a collecté près de 109 millions d'euros de droits d'auteur en 2021, soit une diminution annuelle de 3,3 %. Les exploitations 2021 constituent 73,6 % des perceptions de l'année et celles de 2020 représentent 23,7 %.



La répartition des droits: 110,79 M€

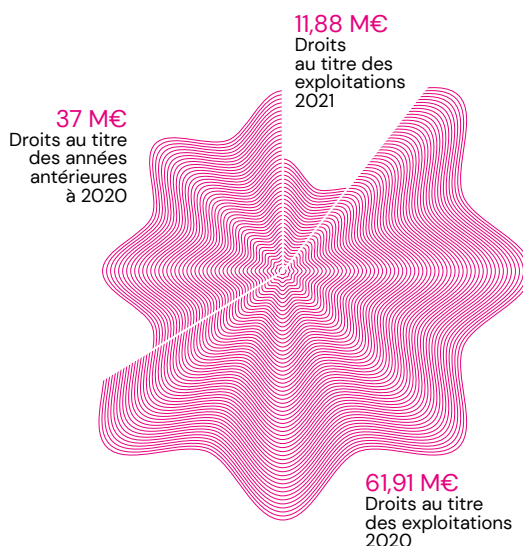
En 2021, les sommes réparties aux auteurices atteignent 110,79 millions d'euros, une hausse de 4,5 % par rapport à 2020.

— Les exploitations de 2020 représentent 55,88 % du total des droits répartis, en baisse de 2,6%. Celle-ci est imputable à la diminution des répartitions pour les exploitations 2020 sur les chaînes historiques privées TF1 et M6, durant la crise sanitaire.

— Les exploitations des années antérieures à 2020 représentent plus de 33 % des droits répartis.

— Plus de 10 % des droits reversés en 2021 concernent les droits de diffusion du 1^{er} trimestre 2021 des chaînes historiques françaises et belges ainsi que des droits de l'écrit belge. Ces répartitions diminuent de 7,3 % par rapport à 2020, principalement en raison du volume moins important des droits de l'écrit belge.

En 2021, la Scam a poursuivi son action de libération de soldes anciens en soldant les droits de copie privée audiovisuelle et radiophonique sur la période 2002-2014 ainsi que les chaînes de la TNT, du câble, du satellite, de l'ADSL 2009 et les chaînes historiques 2010. Cette libération



de soldes anciens fait progresser le niveau de droits répartis pour ces années d'exploitations de 24,7 %.

Par ailleurs, la Scam a prolongé le nouveau mécanisme d'octroi des avances et de paiement par anticipation, permettant ainsi aux membres en ayant fait la demande de bénéficier d'une avance de 90 % du montant dû.

Ventilation des perceptions par origine des droits

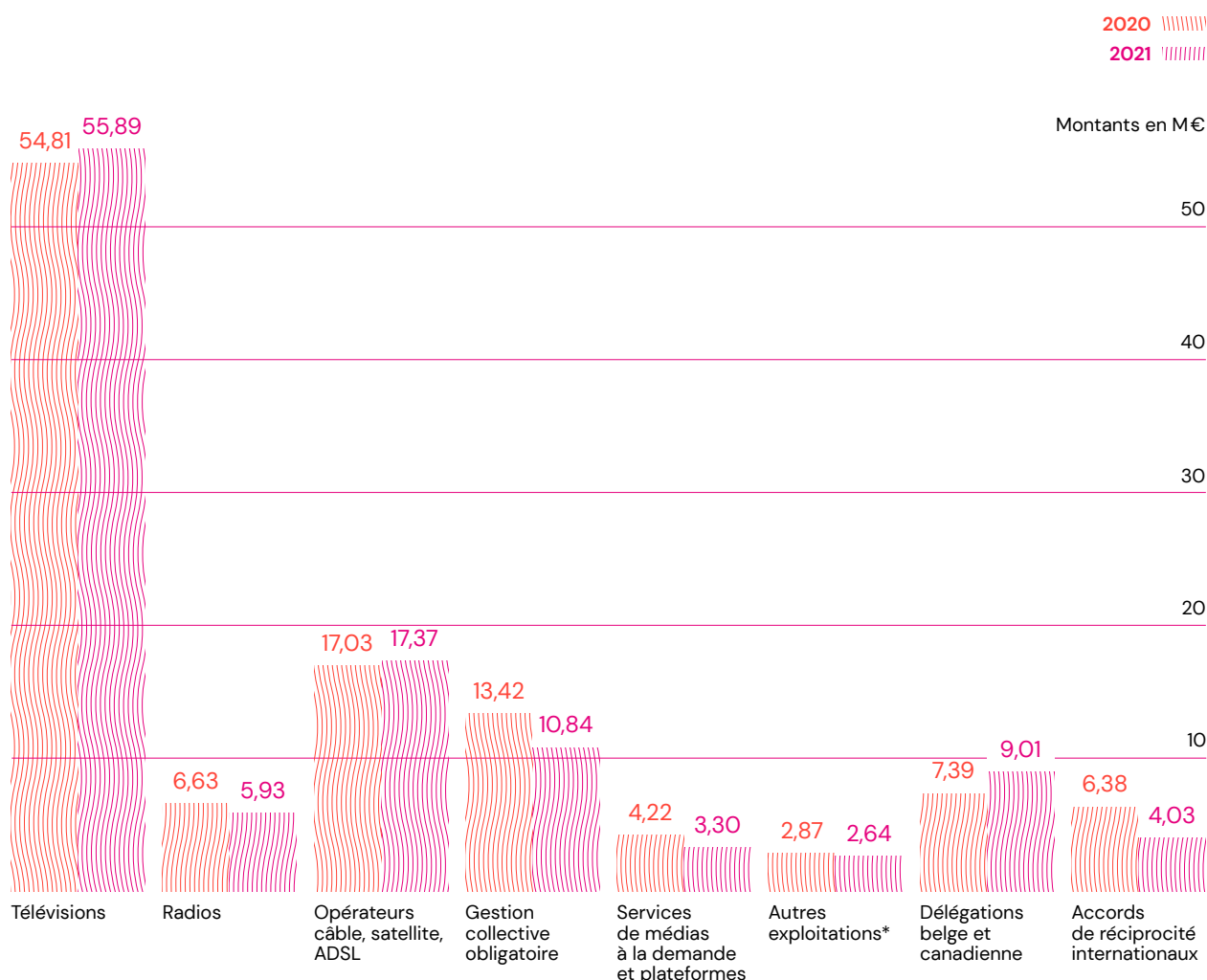
Après cette année de crise sanitaire, les chaînes de télévision représentent toujours la première source de perception de la Scam avec 51% du montant total collecté. Les évolutions dans le paysage télévisuel sont contrastées: les sociétés de l'audiovisuel public font preuve de résistance quand les chaînes historiques privées gratuites connaissent une croissance grâce à la reprise du marché publicitaire.

La baisse des droits de radiodiffusion provient de la fermeture des lieux recevant du public en 2020, dont les perceptions sont encaissées avec un an de décalage.

Les perceptions issues de la gestion collective obligatoire (copie privée, prêt public et reprographie) et de l'étranger sont en recul car 2020 avait été marqué par l'encaissement de collectes exceptionnelles de copie privée au titre d'anciennes années.

Les droits numériques connaissent un fléchissement conjoncturel entre 2020 et 2021 dû à des retards de perceptions en 2021, alors que 2020 avait enregistré d'importantes perceptions suite à des régularisations de droits sur années antérieures.

Les collectes belges affichent une hausse en raison d'un report des perceptions entre décembre 2020 et janvier 2021, des premiers versements de copie privée littéraire par Auvibel et des perceptions en croissance chez certains opérateurs belges, grâce à la signature de nouveaux accords.



*essentiellement des droits liés aux accords journalistes, au protocole Ina, à l'édition CD/DVD et aux lectures publiques

Ventilation des répartitions par type de droits

— **78,8 % des droits versés aux auteurices concernent les exploitations audiovisuelles**, soit 87,3 millions d'euros (+ 2,3 % par rapport à 2020). Cette hausse s'explique par la mise en répartition des soldes des chaînes du câble, des satellites, de l'ADSL et de la TNT 2009 et des chaînes historiques 2010; celle des soldes des droits de copie privée pour la période 2002-2014; et la hausse des droits liés à la diffusion du répertoire de la Scam à l'étranger.

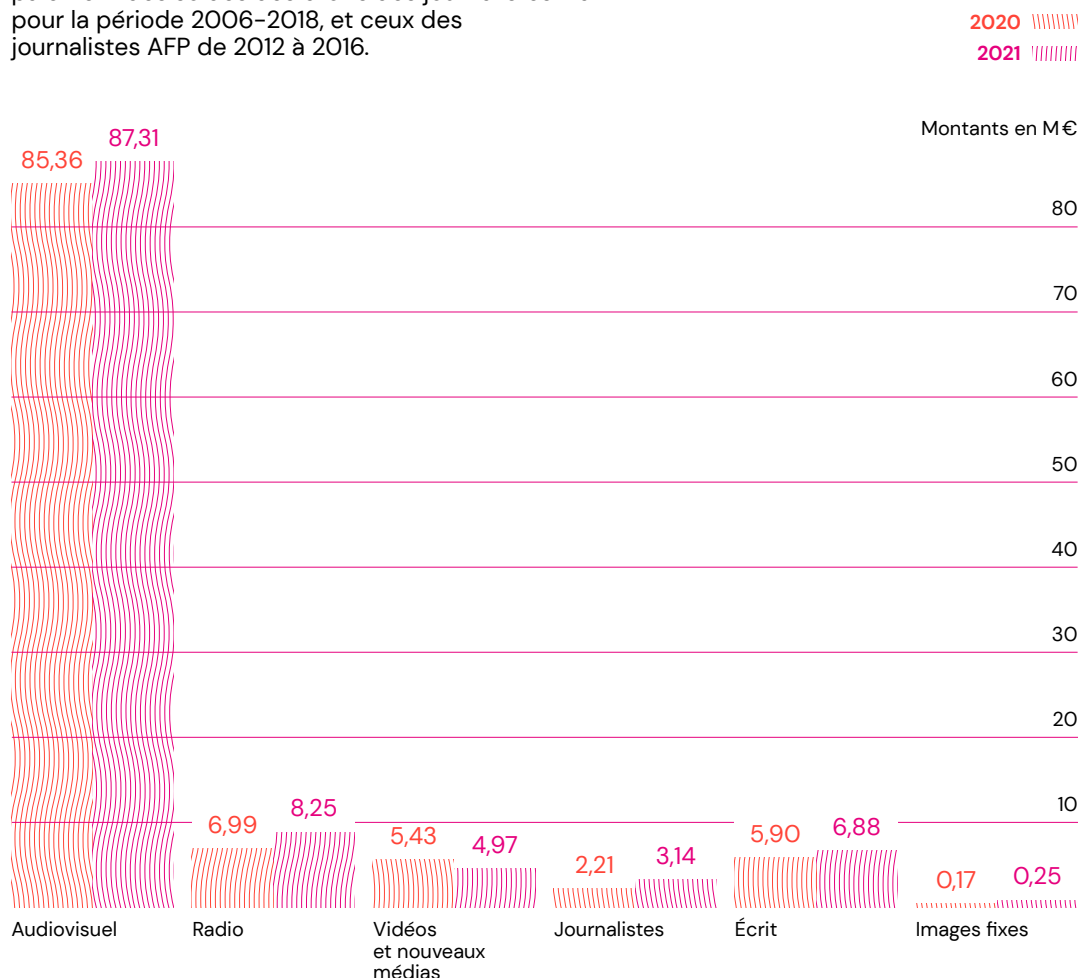
— **7,4 % des droits répartis concernent les droits radiophoniques** (+18 % par rapport à 2020). Cette hausse a pour origine principale les soldes des droits de copie privée sonore pour la période 2006-2014. Ils ont permis de compenser la baisse des droits des récepteurs publics entraînée par la crise sanitaire.

— **Les accords journalistes représentent 2,8 % des droits répartis** (+ 41,9 % par rapport à 2020). Cette hausse s'explique par la mise en paiement des soldes des droits des journalistes Ina pour la période 2006-2018, et ceux des journalistes AFP de 2012 à 2016.

— **Les exploitations sur les nouveaux médias (plateformes, services web) atteignent 4,5 % du total des droits répartis**. Ces droits ont diminué de 8,5 % en 2021 en raison du rattrapage exceptionnel en 2020 du calendrier des répartitions aux vidéastes YouTube. Mais cette baisse est compensée par la première mise en répartition des droits des plateformes SVoD Netflix (2015-2020) et Canal+ Séries (2019-2020).

— **6,2 % des droits répartis relèvent du répertoire de l'écrit** (+ 16,5 % par rapport à 2020). Cette progression est liée aux nombreux nouveaux bénéficiaires des droits de copie privée et de reprographie de la presse écrite, ainsi qu'à la hausse des droits de copie privée littéraire.

— **Les images fixes représentent 0,22 % des droits répartis en 2021**, la hausse de 45,8 % des droits répartis fait également suite à la hausse des droits de copie privée.

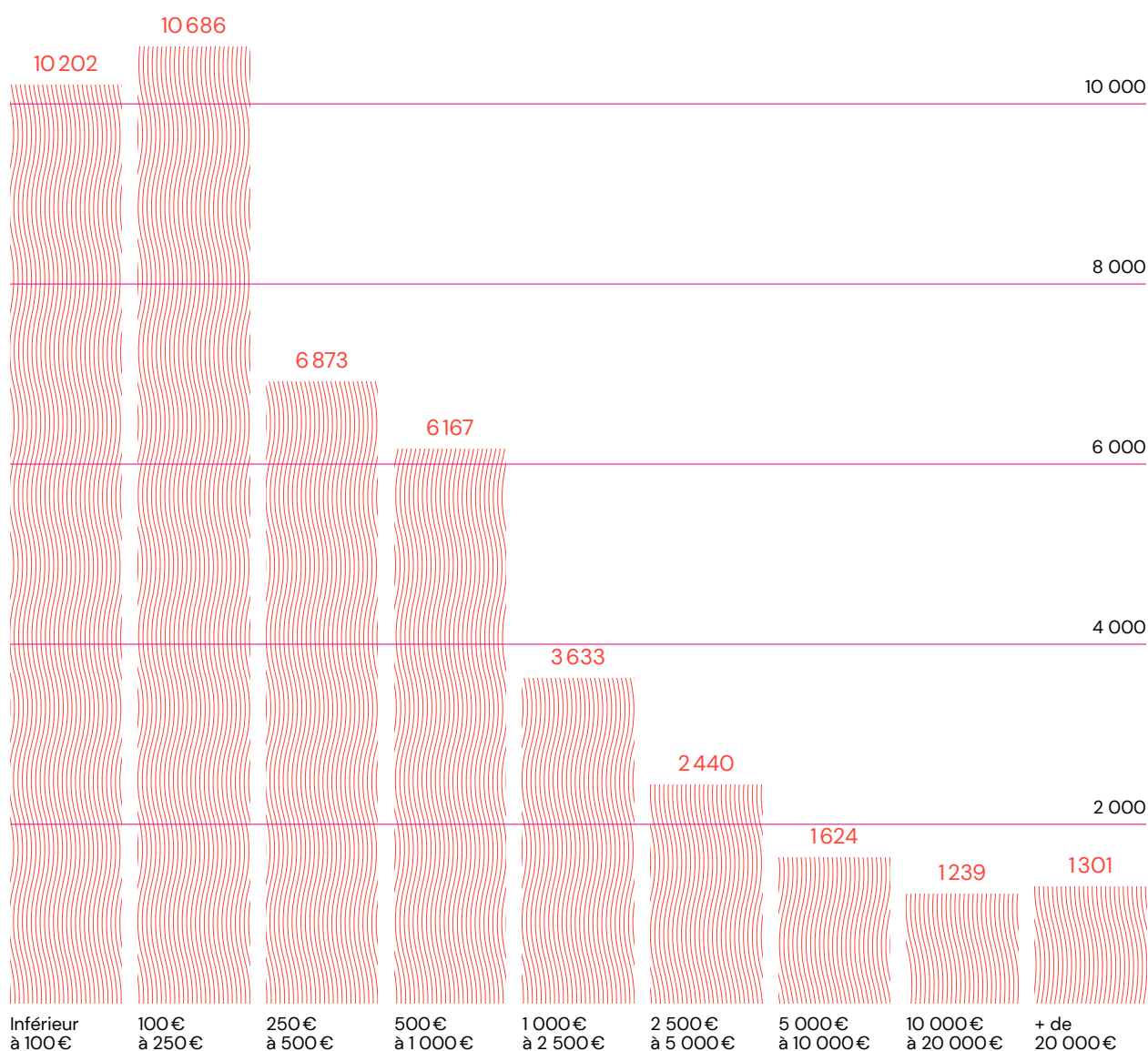


44 165

ayants droit ont perçu des droits en 2021

Le nombre d'ayants droit ayant reçu des droits d'auteur en 2021 est en hausse (+ 23,6 %). Cette hausse fait suite à la réalisation des soldes anciens, qui ont bénéficié à de nombreux

ayants droit pour des montants de droit relativement faible. Ce qui explique la progression significative du nombre d'ayants droit dans les tranches inférieures à 1 000 € et particulièrement pour la tranche 100 € à 250 €. Les ayants droit qui composent les tranches comprises entre 1 000 € et 5 000 € sont également plus nombreux, les soldes anciens ayant fait progresser leur rémunération. Les tranches supérieures à 5 000 € restent quant à elles, relativement stables.



Ventilation des membres par répertoire et type de droits perçus

26,5 % des membres de la Scam reçoivent des droits de différentes natures témoignant ainsi du caractère pluridisciplinaire de leurs activités.

Collège des membres	Nature des droits				
	Audiovisuel	Radio	Écrit	Images fixes	Autres*
Audiovisuel	20 443	592	5 725	454	6 288
Radio	583	3 442	2 015	101	2 023
Écrit	344	285	5 258	415	1 010
Images fixes	76	5	143	395	4

*essentiellement des droits liés aux accords journalistes (FTV, Radio France, Ina...).



si-contre Moïse Togo
Prix de l'Œuvre expérimentale 2021

5 —

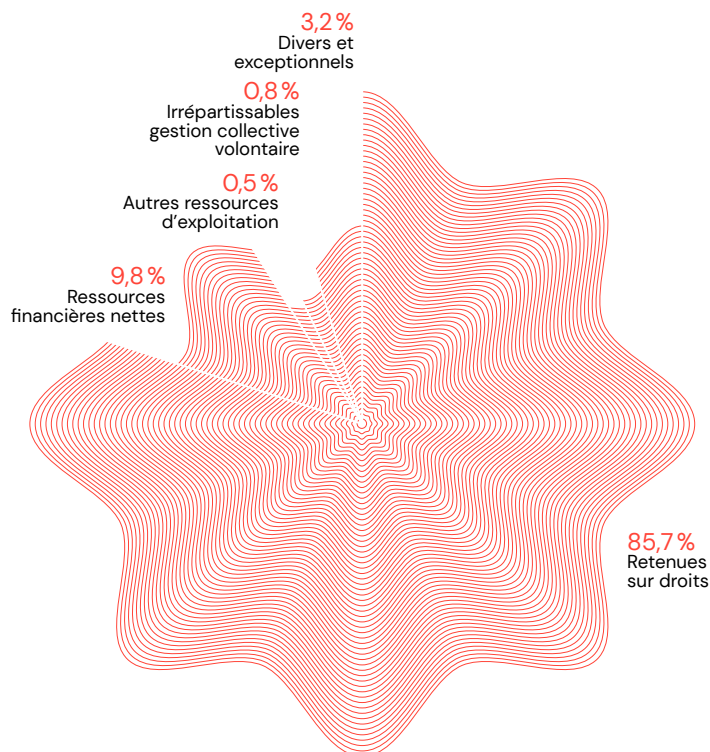
la gestion

Les comptes de l'année 2021
se soldent par un excédent
de gestion de 111 986,06 euros.

Cet excédent de gestion
sera affecté selon les modalités
validées par le conseil
d'administration.

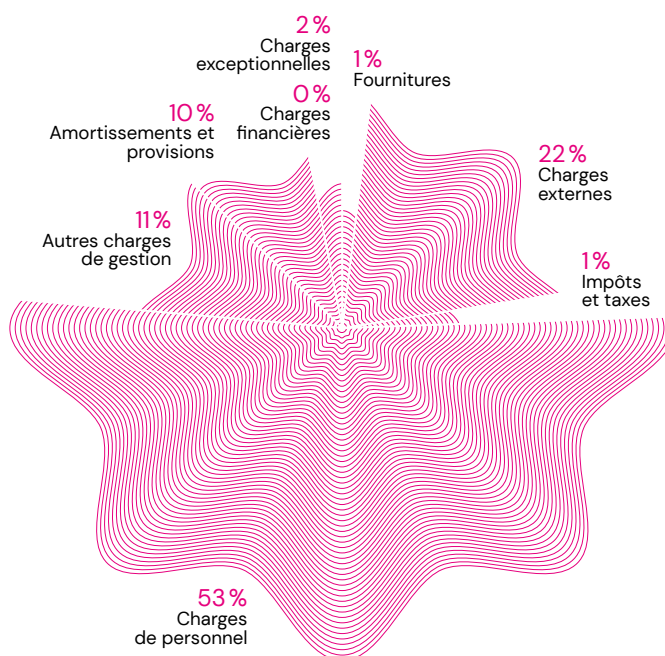
Les produits: 18 914 645 €

(cf. analyse des produits de l'exercice
Annexes page 14)



Les charges: 18 802 659 €

(cf. analyse des charges de l'exercice
Annexes page 14)



Le bilan au 31 décembre 2021

(montants en €)

Actif	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2020
Actif immobilisé	37 242 951	19 822 623	17 420 328	16 065 658
Immobilisations incorporelles	17 817 974	10 912 149	6 905 825	5 005 847
Immobilisations corporelles	16 647 434	8 810 297	7 837 137	8 316 813
Immobilisations financières	2 777 543	100 177	2 677 366	2 742 999
Actif circulant	156 790 782	356 994	156 433 788	162 643 352
Créances	735 625	356 994	378 632	1 717 654
Valeur mobilière de placement	134 547 042	0	134 547 042	136 963 000
Disponibilités	21 508 114		21 508 114	23 962 697
Compte de régularisation	277 013	0	277 013	170 361
Charges constatées d'avances	277 013		277 013	170 361
Total actif	194 310 746	20 179 617	174 131 129	178 879 371

Passif	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Capitaux propres	382 009	368 171
Provisions pour risques et charges	840 255	859 003
Dettes	172 796 878	177 615 580
Adhésions en cours	0	69
Auteurs/autrices affectation en attente	0	0
Autrices/auteurs créditeurs	6 279 196	5 507 024
Auteurs/autrices non membres	6 453 364	5 691 445
Auteurs/autrices règlements en attente	2 144 291	1 940 393
Créditeurs divers	8 735 352	8 036 937
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	659 038	652 252
Dettes fournisseurs immobilisations	793 289	262 681
Droits à répartir aux auteurs/autrices	133 346 383	143 696 302
Droits à répartir à des OGC	1 681 467	1 211 025
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
État, impôts & taxes	668 660	712 711
Intérêts courus	10 709	9 132
Irrépartissables gestion collective volontaire	1 406 790	1 137 083
Irrépartissables gestion collective obligatoire	326 480	376 480
Organismes sociaux	9 554 089	7 647 788
Personnel	737 772	734 258
Excédent de retenue statutaire	111 986	36 616
Total passif	174 131 129	178 879 371

Le compte de gestion

(montants en €)

	Année 2021	Année 2020
Produits d'exploitation	16 985 034	17 310 370
Retenue statutaire sur les répartitions	13 516 493	13 136 181
Retenue statutaire sur les perceptions	2 684 577	2 761 730
Production immobilisée	404 417	316 962
Autres produits	379 547	1 095 497
Charges d'exploitation	18 450 860	18 931 767
Fournitures	166 015	129 824
Charges externes	4 083 394	5 236 980
Impôts, taxes	243 248	209 637
Charges de personnel	10 009 264	9 757 140
Autres charges de gestion	2 043 236	1 841 576
Amortissements et provisions	1 905 703	1 756 610
Résultat d'exploitation	-1 465 825	-1 621 397

Résultat financier	1 841 764	1 840 030
Produits financiers	1 855 305	1 852 821
Charges financières	13 540	12 791
Résultat courant	375 939	218 633

Résultat exceptionnel	-263 953	-182 016
Produits exceptionnels	74 306	164 649
Charges exceptionnelles	338 258	346 666
Excédent de retenue statutaire	111 986	36 616

Les frais de gestion

Combien la gestion de la Scam coûte-t-elle à ses membres ?

La Scam présente deux manières de calculer le ratio des prélèvements sur droits.

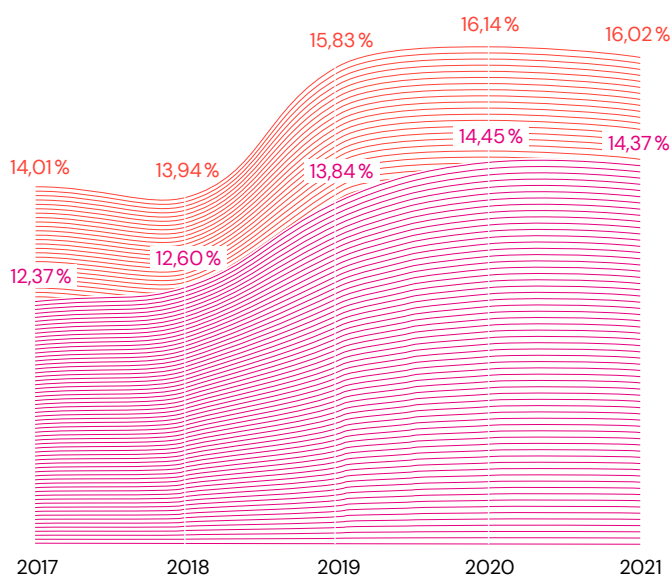
— Si on n'assimile pas les produits financiers utilisés pour le financement de la gestion courante, ce calcul fait apparaître un taux de 14,37 %, qui est stable par rapport à l'année précédente (- 0,08 point).

Les taux de prélèvement sur répartition de droits demeurent, individuellement et par typologie de droits, inchangés.

— Si on assimile les produits financiers utilisés pour le financement de la gestion courante comme des prélèvements de droits, ce ratio passe théoriquement à 16,02 % en 2021, soit une très légère baisse par rapport à l'année précédente (- 0,12 point).

\\\\\\\\\\\\\\\\ Hors utilisation des produits financiers

\\\\\\\\\\\\\\\\ Avec utilisation des produits financiers



La trésorerie

Au 31 décembre 2021, le bilan fait apparaître à son actif une trésorerie disponible de 156 millions d'euros en baisse de 5 millions d'euros par rapport à l'année précédente. Ce montant est en compensation de dettes inscrites au passif et doit notamment permettre de faire face à l'ensemble des droits des auteurices restant à répartir et à payer, soit :

— **133,3 millions d'euros de droits en attente de répartition**, en baisse de 10,4 millions d'euros (-7,2%) par rapport à 2020. Ce sont les sommes reçues des diffuseurs ou d'autres organismes de gestion collective (OGC) dont la répartition n'est pas encore intervenue.

- ★ 86,4 millions d'euros correspondent aux années d'exploitation N, N-1 qui entrent dans le calendrier normal de répartition des droits en fonction de la nature de l'exploitation. Ce montant est stable par rapport à 2020.
- ★ 46,9 millions d'euros correspondent à des années d'exploitation plus anciennes dont la mise en répartition se fait au fur et à mesure du travail d'analyse fait en fonction de la nature des exploitations et de l'ancienneté. Ce montant est en baisse de 17,7% en raison de la mise en répartition de 10 millions d'euros de soldes anciens, à la suite des analyses menées depuis 2020.

	Année 2021	Année 2020
Années antérieures à N-3	36 873 937	45 321 531
Année N-3	1 830 439	2 893 470
Année N-2	8 149 561	8 727 859
Année N-1	22 422 682	24 740 685
Année N	64 026 696	61 977 757
Année N+1	43 070	35 003
Total	133 346 385	143 696 305

— **6,3 millions d'euros de comptes de membres créditeurs**. Le paiement n'a pas été effectué pour les raisons principales suivantes :

- ★ personnes sans coordonnées postales et bancaires à jour,
- ★ personnes décédées pour lesquelles la succession n'est pas encore finalisée,
- ★ personnes étrangères n'ayant pas fourni les documents fiscaux obligatoires.

— **6,5 millions d'euros de personnes non-membres** pour lesquelles une répartition des droits a été calculée mais qui n'ont pas encore adhéré à la Scam. Des relances sont faites régulièrement. Il s'agit principalement de journalistes permanents des diffuseurs avec lesquels la Scam a des accords spécifiques.

— **2,1 millions d'euros de droits en attente de règlements** pour les membres :

- ★ dont les déclarations sont absentes ou incomplètes,
- ★ dont la quote-part auteurs n'est pas validée,
- ★ qui sont bloqués pour d'autres problèmes juridiques.

Le solde de la trésorerie restant est composé essentiellement du montant des répartissables disponibles et des sommes finançant les activités culturelles et l'action sociale à destination des auteurices.

Le placement de ces sommes, en attendant leur affectation, génère des produits financiers affectés à la gestion courante de la Scam, permettant ainsi de limiter le niveau des retenues statutaires sur les droits.

L'encours moyen de la trésorerie placée, hors le compte courant, a été de l'ordre de 145,7 millions d'euros et le rendement global du portefeuille pour 2021 ressort à + 2,20 %.

La gestion des « irrépartissables »

Conformément au code de la propriété intellectuelle, l'assemblée générale statue sur la politique générale des sommes dites « irrépartissables », c'est-à-dire qui n'ont pu être versées par manque d'information permettant d'identifier soit les œuvres concernées, soit les auteurs :

— **D'une part, lesdites prescrites issues de la gestion collective volontaire** dont l'affectation est décidée par le conseil d'administration. Elles sont actuellement affectées au compte de gestion et utilisées pour faire face à des dépenses exceptionnelles, au financement d'organismes professionnels ou à la constitution de provisions pour risques juridiques ou financiers.

En 2021, le conseil d'administration a ainsi financé des structures professionnelles, dont la Gaard et La Boucle documentaire à hauteur de 151 900 €. À noter également, le transfert d'un solde, provenant d'un diffuseur pour des années antérieures à 2016, pour un montant de 421 606 euros.

— **D'autre part, lesdites issues de la gestion collective obligatoire** (copie privée, droits de reprographie, droits de prêt public, livres indisponibles, droit pour retransmission par câble simultanée et intégrale, sans changement) n'ayant pu être réparties au terme du délai légal. Ces sommes doivent, par disposition légale, être affectées en totalité à des actions d'aide à la création, au développement de l'éducation artistique et culturelle et à des actions de formation. En 2021, le conseil d'administration a ainsi complété le financement des actions culturelles courantes à hauteur de 50 000 euros.

	Sommes irrépartissables issues de la gestion collective volontaire	Sommes irrépartissables issues de la gestion collective obligatoire
Solde au 01/01/2021	1 137 083	376 480
Transferts de sommes répartissables aux sommes non répartissables	421 606	
Utilisations pour des actions culturelles		50 000
Utilisations conformes à la politique générale	151 900	
Transferts de sommes non répartissables aux sommes répartissables		
Solde au 31/12/2021	1 406 790	326 480

Scam*

La Scam gère les droits de
49 000 auteurs et autrices

Quand la réalité dépasse la fiction



ci-contre **Pierre Bayard**
Prix Marguerite Yourcenar 2021

6 — l'action culturelle

En 2021, la Scam a consacré
2 638 119 € à ses actions
culturelles, en hausse
de 12,4 % par rapport à 2020.

Une saison culturelle encore très covidée

L'action culturelle est restée très affectée par la crise sanitaire. Le premier semestre s'est déroulé calfeutré en visioconférence et la plupart des manifestations ont été reportées, créant un embouteillage au second semestre.

Grâce à la mobilisation des jurys réunis en visioconférence, puis de nouveau *in praesentia*, la Scam a maintenu son dispositif *Brouillon d'un rêve* pour aider les auteurices à développer leur projet. Les Prix et les Étoiles de la Scam ont été attribuées et le Festival «Les Étoiles du documentaire» a même renoué avec une partie de son public au Forum des images, en novembre. Une cérémonie a enfin pu être organisée en septembre pour remettre leur prix aux lauréats et lauréates de la Scam en 2020 et 2021.

La Scam a retrouvé le chemin des festivals dès juin avec le Fipadoc (reporté depuis janvier), le Marathon des mots, puis le Festival de Cannes (décalé en juillet). La Nuit de la radio 2020 a été programmée pour la première fois en juin 2021 au Petit Palais, à Paris.

Les comptes de l'action culturelle

pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 – sommes affectées collectivement au cours de l'exercice – L 321-9 du CPI (montants en milliers d'euros)

Prélèvements sur perceptions	2 721
Audiovisuel et sonore	1 512
Littéraire	641
Images fixes	58
Droits presse	510
À déduire copie privée Scelf	-18
Affectation Résultat 2020	0
Irrépartissables supérieurs à 10 ans	50
Produits financiers	14
Produits d'action culturelle	2 767
Aide à la création	
Bourses d'aide à la création	799
Promotion et diffusion des œuvres	
Activités Scam	221
Partenariats	744
Prix & Étoiles	526
Action culturelle en Belgique	103
Action culturelle au Canada	12
Éducation artistique et culturelle	
Éducation artistique et culturelle	13
Aide à la formation	
Soutien à la formation des auteurices	221
Charges d'action culturelle	2 638
Bénéfice de la période	129

Les bourses Brouillon d'un rêve

Soutien financier phare de l'action culturelle de la Scam, le budget consacré aux aides directes apportées aux auteurices s'est maintenu, soit 798 978 €.

Des jurys paritaires composés de membres des commissions de la Scam ou de personnalités invitées ont attribué 173 bourses. La composition de ces jurys fait l'objet d'une validation par le conseil d'administration.

	Projets inscrits	Projets aidés
Documentaire	900	95
Tutorat	–	6
IDFAcademy	35	5
Bonus Scam Vélasquez	17	3
Écritures et formes émergentes	53	9
Impact	133	11
Journalisme	118	7
Littéraire	106	5
Photographie et dessin	99	4
Pierre Schaeffer	6	3
Sonore	152	13
Gulliver	55	12
Total	1674	173

Les Étoiles du documentaire et leur festival

Pour sa 16^e édition, le jury des Étoiles de la Scam, présidé par Georgi Lazarevski, a consacré trente-deux films éclectiques, singuliers, exigeants. Trente Étoiles et, pour la première fois, le Prix du documentaire et le Prix du grand reportage. Côté diffuseurs, par rapport à 2020, ce palmarès révèle l'absence des chaînes privées nationales, la baisse des chaînes locales câblées, et la chute des chaînes étrangères francophones. Arte tient toujours le haut de l'affiche avec neuf Étoiles. La plateforme Tènk représente le second canal le plus primé, avec cinq films Étoilés. Le groupe France Télévisions progresse en étant présent au générique de dix films.

Après une année blanche, le Festival a retrouvé son public en novembre 2021, au Forum des images. Les sites et plateformes Télérama, Tènk et Kub rejoins, cette année, par Mk2Curiosity, ont relayé durant le mois de novembre le Festival en diffusant un large éventail du palmarès, qui a remporté un grand succès en termes de visionnages.

Les Prix

Plusieurs jurys ont attribué 31 Prix pour des créations singulières, des œuvres naissantes ou l'ensemble d'une carrière. De manière transversale à l'ensemble des répertoires, le Prix Jean-Marie Drot, qui distingue une personnalité ayant œuvré pour le partage culturel, la défense des droits des auteurs et autrices ou la création, a été remis à Guy Seligmann. Auteur, documentariste, membre fondateur de la Scam dont il a été président à trois reprises, il n'a eu de cesse de défendre les auteurices tout au long de sa carrière.

L'Espace Agnès Varda des auteurices

Fermé durant plus de six mois puis ouvert avec une jauge limitée, l'Espace Agnès Varda a néanmoins accueilli 537 visites. 52 projections ont été organisées en salle Charles Brabant. La salle de visionnage est restée fermée dix mois. Huit ateliers à destination des auteurices ont été organisés sous forme de conférences en ligne ou sur place dont certaines se sont déroulées sur plusieurs sessions. Les permanences « Brouillon d'un rêve » et « fiscales » ont été maintenues en distanciel tout au long de l'année.

40 ans !

Mai 1981, 24 auteurs et autrices, membres de la Société des gens de lettres (SGDL) créaient la Société civile des auteurs multimedia. Mai 2021, la Scam représente 49 000 membres.

Pour célébrer ces quarante années, elle a convié des auteurs et des autrices sur scène, ambassadeurs de tous ses talents. En un kaléidoscope de séquences narratives, visuelles et sonores, le spectacle « Quand la réalité dépasse la fiction », leitmotiv de la Scam pour cet anniversaire en période de pandémie, mettait en scène son histoire, la richesse de son répertoire, la diversité de ses membres et le futur d'une société d'auteurs qui ne cesse d'anticiper.

La Scam remercie ses autrices et auteurs qui sont montés sur scène avec la complicité des équipes du LiveMagazine : Mila Turajlić pour le répertoire audiovisuel, Plantu pour le dessin, Olga Kravets pour la photographie, Estelle Renard pour la traduction, Marie NDiaye pour l'écrit, Gildas Leprince pour le web, Laurent Richard et Sandrine Rigaud pour le journalisme, Aurélie Sfez pour la radio et le podcast, Valérie Cordy pour la création numérique.

La totalité des aides figure en détail sur le site www.scam.fr et dans la base de données des aides culturelles versées par les organismes de gestion collective, www.aidescreation.org.

L'ensemble du palmarès des prix et des étoiles est à retrouver sur le site de la Scam, www.scam.fr



ci-contre **Irène Omelianenko**
Prix pour l'ensemble de l'œuvre 2021

7 —

l'action sociale

Comme chaque année, la Scam a accompagné les auteurices en difficulté. Elle a également continué à attribuer des aides exceptionnelles Covid tout au long de 2021.

La Scam déploie son action sociale sur trois axes:

— **Des consultations d'assistante sociale**

qui propose aux auteurices une écoute et des conseils pour faciliter la recherche de solutions personnelles ou professionnelles. Elle informe des dispositifs de protection sociale, apporte une aide psychosociale et effectue un travail de liaison avec divers organismes.

— **Un fonds de solidarité** permettant l'attribution de soutiens financiers aux membres en difficulté. Il permet d'aider ponctuellement celles et ceux qui en font la demande, après approbation du bureau du conseil d'administration.

— **La « contribution seniors »** est attribuée aux membres ayant atteint l'âge de 65 ans, justifiant d'une durée d'adhésion d'au moins 20 ans et d'une assiette minimum de droits d'auteur versés par la Scam sur une période donnée.

Les dépenses d'un montant total de 2 854 397 € ont bénéficié à 2 907 auteurs et autrices.

Année de règlement	Contribution seniors	Nombre d'allocataires	Fonds de solidarité	Nombre d'allocataires
2017	2 276 295 €	2 143	73 250 €	35
2018	2 438 598 €	2 383	73 800 €	39
2019	2 547 734 €	2 524	77 800 €	43
2020	2 652 404 €	2 676	97 850 €	52
2021	2 774 218 €	2 863	80 179 €	44

Par ailleurs, cette année, la Scam a accompagné 58 de ses membres dans la constitution de leur dossier pour régulariser leurs cotisations vieillesse arriérées. En effet, depuis 2016, les auteurices n'ayant pas cotisé à la retraite sur leurs droits d'auteur peuvent régulariser des trimestres ou cotiser sur une assiette plus large pour améliorer les droits à la retraite de base.

Enfin, la Scam a poursuivi son action sociale auprès des auteurices en difficulté en raison de la crise sanitaire. Elle a ainsi soutenu 104 auteurs et autrices en 2021 pour un montant total de 104 500 €





ci-contre **Lucie Quéméner**
Prix du Récit dessiné 2021

8 —

la Scam Belgique et la Scam Canada

Scam Belgique

par Frédéric Young,
délégué général

— Pendant la crise, l'activité continue

La Scam Belgique a enregistré 209 nouvelles adhésions d'auteurices résidant en Belgique et seulement 6 démissions. En termes d'encaissements, les recettes se sont élevées à 9 380 733 €, soit une évolution en hausse de 28 % par rapport à 2020 dont 3 370 764 € répartis aux membres résidant en Belgique. Malgré la pandémie, toutes les activités de gestion ont été assurées avec succès et la Meeda a laissé ses portes ouvertes, dans le respect des règles sanitaires, afin d'accueillir les auteurices notamment dans les espaces de travail partagé.

— Les négociations

Les discussions relatives au nouveau tarif Scam pour la retransmission et l'injection directe se sont poursuivies avec différentes avancées selon les opérateurs, notamment avec Orange Belgium, VOO, Telenet et M7.

Des accords ont été conclus avec DPG/VTM pour ses activités de radiodiffuseur et avec Telenet pour les bouquets premium. Un accord a également été conclu avec Streamz, la nouvelle plateforme audiovisuelle flamande sur abonnement.

Le renouvellement du contrat avec la VRT reste bloqué, malgré les propositions de la Scam Belgique pour prendre en compte un usage toujours plus important de ses répertoires.

— Le Comité belge

Le Comité belge présidé par Renaud Maes, puis par Isabelle Rey a intensifié tout au long de l'année son travail de soutien culturel et social aux membres de la société affectés par la crise sanitaire.

— Les événements professionnels et actualités politiques

Le Gouvernement fédéral belge a entrepris de réformer le cadre de la protection sociale de certaines professions du secteur artistique, dont la précarité a été accentuée par la crise sanitaire. Cette réforme est une revendication des auteurices depuis plus de 10 ans.

La Scam siège au sein du groupe de travail fédéral WITA (Working in the art) et y a porté, comme sujet prioritaire, la rémunération de toutes les formes de travail dans le secteur, dont la notion de « travail *invisibilisé* » désormais reconnue dans les débats politiques.

Dans le secteur du livre, la ministre de la Culture belge francophone, Bénédicte Linard a fait adopter par le Gouvernement un projet destiné à favoriser les partenariats avec les pouvoirs locaux, sur proposition des fédérations professionnelles, dont la Scam. Ce projet a comme objectif la mise en place de contrats de filières avec les institutions régionales et locales, comme il en existe en France. Le Comité belge de la Scam attend que ce contrat soutienne les activités professionnelles rémunérées, et le rayonnement accru des ouvrages des membres de la Scam vers les différents publics en Belgique et à l'étranger.

Scam Canada

par Élisabeth Schlittler,
déléguée générale

— Une activité organisée et maintenue

Les activités se sont déroulées dans le même contexte de crise sanitaire qu'en 2020. Toutefois, la Scam Canada était déjà organisée pour assurer la continuité de services optimaux à ses membres, à commencer par la régularité du paiement des répartitions, mais aussi par le soutien dans les démarches contractuelles, administratives et fiscales.

La pandémie a causé des bouleversements financiers et moraux pour les auteurices qui ont encore dû faire preuve d'une grande adaptabilité. Cependant, les nombreuses contraintes et les incertitudes sur l'avenir ont généré une grande lassitude et de nombreuses remises en question.

— La défense des auteurs

La révision de deux lois primordiales pour le secteur culturel entreprise en 2020 s'est poursuivie. La *Loi sur la radiodiffusion*, adoptée il y a trente ans, doit être adaptée à l'ère numérique. Elle doit notamment contraindre les géants du web à contribuer financièrement à l'écosystème culturel canadien. Dans le cadre de l'examen de la *Loi sur le droit d'auteur*, le Gouvernement a mené trois consultations pour lesquelles la Scam a rendu trois mémoires.

— Les négociations

Parallèlement, la Scam a négocié le renouvellement de contrats et conclu des ententes avec des chaînes conventionnelles, spécialisées et des plateformes numériques.

La Scam a également accompagné les syndicats d'auteurs dans la négociation des conventions collectives avec des syndicats de producteurs. L'exploitation des œuvres par les plateformes numériques rend ces derniers encore plus réfractaires à la gestion collective.

La Scam s'est aussi impliquée dans les travaux et activités de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles.

— Le soutien à la création

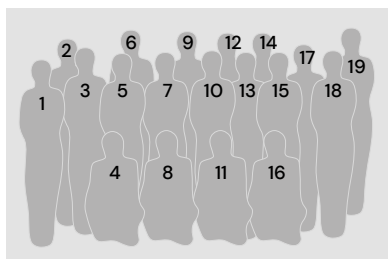
Côté action culturelle, huit Bourses Scam ont été attribuées pour permettre à des auteurices de développer leur projet. Les Rencontres internationales du documentaire de Montréal (RIDM) se sont tenues en formule hybride; la Scam, partenaire du festival, a remis le Prix *Nouveaux Regards*, à Maude Plante-Husaruk et Maxime Lacoste-Lebuis pour leur film *Au-delà des hautes vallées*.



9 —

les organes sociaux

Le conseil d'administration 2021/2023



Collège des œuvres audiovisuelles:

[6] Pierre Carles (représentant cinéma)
[2] Karine Dusfour, Stéphanie Elbaz
[18] Amalia Escriva [17] Pascal Goblot
(représentant des écritures et formes émergentes)
[16] Geneviève Guillaume-Guicheney
Brigitte Hansen (représentante des traducteurs)
[19] Patrick Jeudy [3] Rémi Lainé [12] Marie Mandy
Camille Ménager, Jérôme Prieur [13] Anja Unger.

Collège des œuvres sonores ou radiophoniques:

[5] Leila Djitli [8] Karine Le Bail
[15] Emmanuel Moreau [14] Christian Rosset.

Collège de l'écrit:

[1] Colette Fellous [7] Isabelle Jarry.

Collège des images fixes:

[9] Bénédicte Van der Maar.

Collège des journalistes:

[10] Marie-Pierre Samitier [4] Nathalie Sapena.

Représentante du comité belge:

[11] Isabelle Rey.



Le comité de surveillance 2021/2023

René-Jean Bouyer (président),
Bernard Chenez, Janine Marc-Pezet,
Juliette Meurin et Sylvain Roumette.

Le comité belge 2019/2023

Collège des œuvres audiovisuelles:
Emmanuelle Bonmariage, Jérôme Laffont,
Jérôme Le Maire, Isabelle Rey, Nina Toussaint.

Collège des œuvres orales ou sonores:
Muriel Alliot.

Collège de l'écrit:
Myriam Leroy, Renaud Maes, Isabelle Wery.

Collège des œuvres d'art numérique:
Laurence Rosier.

Le comité canadien 2021/2023

Collège de la télévision:
Luc Dionne (président), Alain Chartrand,
Rafaële Germain, François Gingras,
Marie-France Landry (comité exécutif), Patrick Lowe.

Collège du cinéma:
Denys Arcand, Louis Bélanger, Benoit Pilon
(vice-président), Johanne Prigent.

Collège du spectacle vivant:
Normand Chaurette, Marie Chouinard.

Le comité de direction

Hervé Rony, directeur général
Franck Laplanche, directeur général adjoint
Véronique Bourlon, directrice de l'action culturelle
Stéphane Cochet, directeur des droits audiovisuels
Pascale Fabre, directrice des ressources humaines
Jan Handgraf, directeur des systèmes d'information
Olivier Imbert, directeur administratif et financier
Stéphane Joseph, directeur de la communication
Nicolas Mazars, directeur des affaires juridiques
et institutionnelles
Didier Potier, directeur de la documentation
générale et de la répartition.

La commission des œuvres audiovisuelles

Administratrices et administrateurs membres de droit :

Pierre Carles, Karine Dusfour, Geneviève Guillaume-Guicheney (présidente), Stéphanie Elbaz, Amalia Escriva, Brigitte Hansen, Patrick Jeudy, Rémi Lainé, Marie Mandy (vice-présidente), Camille Ménager, Jérôme Prieur, Isabelle Rey, Anja Unger.

Membres extérieurs désignés :

Ludovic Bassal (observateur), Gilles Cayatte (vice-président des Étoiles), Matthieu Chatellier, Jérôme Clément-Wilz, Aymeric Colleta, Seb Coupy*, Marc Faye, Damien Fritsch, Nadja Harek*, Hélène Inayetan*, Danielle Jaeggi, Baudouin Koenig, Thomas Lafarge*, Marie Maffre*, Atisso Médessou, Tania Rakhmanova, Isabelle Rey, Jean-Michel Rodrigo, Françoise Romand*, Caroline Swysen.

La commission des œuvres sonores ou radiophoniques

Administratrices et administrateurs membres de droit :

Karine Le Bail (présidente), Leïla Djitli, Emmanuel Moreau, Christian Rosset.

Membres extérieurs désignés :

Mehdi Ahoudig, Judith Bordas, Amandine Casadamont*, Antoine Chao, Andrea Cohen, Souleymane Coulibaly, Marie Guérin*, Thomas Guillaud-Bataille* (vice-président), Alexandre Plank*, Marianne Rigaux (observatrice), Sophie Simonot*.

La commission de l'écrit

Administratrices membres de droit :

Isabelle Jarry (présidente), Colette Fellous.

Membres extérieurs désignés :

Laura Alcoba, Arno Bertina*, Catherine Clément (vice-présidente), Simonetta Greggio, Nedim Gürsel, Ivan Jablonka*, Bertrand Leclair, Pascal Ory.

La commission des journalistes

Administratrices membres de droit:

Marie-Pierre Samitier, Nathalie Sapena (présidente).

Membres extérieurs désignés:

Patricio Arana, Jean-Pierre Canet, Olivier Da Lage, Didier Dahan, Emilie Gillet (vice-présidente), Geneviève Guillaume Guicheney (observatrice), Eric Lagneau, Cédric Lang-Roth, Thierry Ledoux, Jean-Michel Mazerolle, Emmanuel Moreau (observateur), Laurence Neuer, Sophie Piard, Bénédicte Van der Maar (observatrice), Violaine Vermot-Gaud.

La commission des images fixes

Administratrice membre de droit:

Bénédicte Van der Maar (présidente).

Membres extérieurs désignés:

Auréli Quintard (vice-présidente), Pierre Cornilleau*, Jacques Graf, Justine Gury*, Phouséra Ing, Thierry Ledoux (observateur), Sandra Reinflet*, Gérard Uféras*, Tomas Van Houtryve, Steven Wassenaar.

La commission des écritures et formes émergentes

Administrateur membre de droit:

Pascal Goblot (président).

Membres extérieurs désignés:

Ludovic Bassal (Le Tatou), Géraldine Brézault, Jean-Marc Chapoulie, Aymeric Colletta (observateur), Camille Duvelleroy, Véronique Godé*, Benjamin Hoguet*, Xavier Marquis*, Claudia Marschal (vice-présidente), Ina Mihalache (Solange te parle), Virgile Novarina*, Marianne Rigaux, Seumboy Vrainom (observateur).

* nouveau membre

avril 2022

